

Tribune

« Le funéraire est une question intime et politique : il est temps de nous confronter au devenir de nos corps »

Damien Charabidze, Professeur à l'université de Lille

Martin Julier-Costes, Docteur en sociologie

Constatant l'inadéquation des modes de sépulture en France par rapport aux enjeux symboliques et écologiques de notre époque, le biologiste Damien Charabidze et le sociologue Martin Julier-Costes explorent, dans une tribune au « Monde », l'émergence de nouvelles pratiques funéraires à travers le monde.

Publié le 31 octobre 2024 à 22h20, modifié le 01 novembre 2024 à 07h02.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/10/31/le-funeraire-est-une-question-intime-et-politique-il-est-temps-de-nous-confronter-au-devenir-de-nos-corps_6369656_3232.html

Que devient notre corps après le décès ?

En France, seuls deux modes de sépultures sont actuellement reconnus : l'inhumation et la crémation. Alors que de nouvelles pratiques funéraires émergent ailleurs en Europe et dans le monde, le sens donné à nos rites autant que leurs enjeux symboliques, économiques, sanitaires, légaux et environnementaux doivent être repensés.

Lors de reprises de concessions dans les cimetières au Portugal, les chercheurs constatent depuis plusieurs années que les dépouilles [ne se décomposent plus](#). Une des raisons invoquées pour expliquer ce phénomène est la détérioration des sols. Les cimetières les plus anciens ont en effet été durablement contaminés par le grand nombre de défunts qui y ont été enterrés et l'emploi de formol pour la thanatopraxie. Les terres sont devenues inertes, empêchant les processus naturels de décomposition. L'usage de cercueils hermétiques et de bois traités ralentit également la biodégradation : emprisonnés sans air et sans microfaune, les cadavres pourrissent en générant des [résidus toxiques](#). Cette situation complique la gestion des cimetières, les concessions ne pouvant être reprises que lorsque la dégradation totale du corps est effective. En France, la lente décomposition des corps est également constatée, bien qu'aucune étude systématique n'existe.

L'inhumation n'est pas la seule pratique posant question. Légalisée en 1887, la crémation a progressivement trouvé sa place dans le paysage funéraire français, jusqu'à atteindre 42 % des défunts en 2022. Cette évolution nécessite de construire de plus en plus de crématoriums

: des infrastructures lourdes, consommatrices d'énergie et polluantes. Beaucoup s'accordent également sur la pauvreté symbolique des rites de crémation, généralement calqués sur ceux de l'inhumation. Les cendres issues de la combustion du corps, du cercueil et de la pulvérisation (broyage) des os, présentent également un enjeu symbolique, légal et environnemental. Celles-ci sont souvent [chargées en métaux lourds potentiellement toxiques](#) : les déposer dans des puits de dispersion, ou jardins du souvenir, conduit à les mélanger et les concentrer, tandis que leur dispersion en pleine nature les propage. En 2008, un statut légal est reconnu aux cendres issues de la crémation et assure leur traçabilité et leur respect.

Le paysage funéraire et le cadre juridique n'ont donc rien d'immuable. L'émergence des coopératives funéraires, d'associations engagées, la création d'un collectif pour une sécurité sociale de la mort, ou encore la [proposition de projet de loi](#) sur la terramation et la [création annoncée d'un groupe d'étude ministériel](#) confirment qu'une part croissante de nos concitoyen.n.e.s ne se reconnaissent pas dans les propositions rituelles et les valeurs associées aux sépultures déjà légales. Les professionnels du funéraire sont également devenus des acteurs incontournables et engagés, à même de soutenir la transition vers de nouvelles pratiques. Au-delà des *a priori*, des éventuelles réticences individuelles et sans omettre les contraintes économiques, logistiques et légales, des solutions existent et méritent d'être considérées.

Le terme terramation désigne un ensemble de pratiques basées sur la réduction organique aérobie des corps, autrement-dit leur compostage par les micro-organismes. Directement inspirée des processus à l'œuvre dans la nature, cette approche vise à favoriser la transformation rapide du défunt en humus. Légalisée dans plusieurs états américains, la terramation est actuellement expérimentée en Allemagne et à [l'étude en Suisse](#) et [tout récemment en France](#). Ses partisans défendent l'idée d'une [mort régénérative](#) permettant de replacer les corps morts dans le cycle du vivant, de renaturer les cimetières et de diminuer le coût financier, voire foncier, et le [bilan environnemental des obsèques](#). L'aquamation, également appelée crémation par l'eau, propose quant à elle la dissolution du corps grâce à son immersion dans une solution alcaline fortement chauffée. Ce procédé est autorisé aux Etats Unis, en Australie, en Angleterre, en Irlande et à l'étude en Hollande et en Ecosse. Ses promoteurs insistent sur sa dimension symbolique, sa fiabilité et un faible impact environnemental. Des arguments qui ont convaincu l'ancien archevêque et prix Nobel de la paix Desmond Tutu, décédé en 2022 et dont le corps a été réduit grâce à ce nouveau rituel.

Plus expérimentale, la crémation par l'énergie solaire concentrée est étudiée par des [chercheurs du CNRS](#). Ce procédé, maîtrisé techniquement, permet d'atteindre de hauts niveaux de température grâce à l'utilisation d'une multitude de miroirs (héliostats) qui concentrent le rayonnement solaire (sur le four). Elle apparaît ainsi comme une opportunité d'atteindre la neutralité carbone en se libérant d'une dépendance au gaz tout en donnant l'occasion de créer un rituel plus en résonance avec les attentes des nouvelles générations.

Sans sacrifier les impératifs de santé publique ni renoncer aux principes fondamentaux de dignité du corps, il est donc tout à fait possible de repenser nos pratiques funéraires. Qu'il s'agisse de terramation, d'aquamation, d'autorisation du linceul (en lieu et place du cercueil actuellement obligatoire) ou d'autres approches innovantes, il est nécessaire d'accueillir et d'accompagner ces évolutions et de créer un cadre légal et éthique clair. Seules des démarches impliquant toutes les parties prenantes (société civile, professionnels et

collectivités, législateur) autour de travaux croisant sciences humaines, expérimentales et techniques pourront permettre une approche sérieuse et pragmatique de ces enjeux.

Le funéraire est une question intime et politique : il est temps de nous confronter au devenir de nos corps et de laisser à chacun.e. la possibilité de faire vivre ses croyances, dans le respect et la dignité des défunts et de leurs proches.